VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Service Urbanisme
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084.32.70.20
E-mail : urbanisme@marche.be

ANNEXE 25

URBANISME
-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	**Monsieur et Madame PICARD-CUMETTI**
SITUATION DU PROJET	**Boulevard du Nord n° 11 à Marche-en-Famenne** division 1, section A n°444Y
NATURE DU PROJET	**Transformation d'une maison + reconstruction de l'annexe**
MOTIF DE L'ANNONCE	**Ecarts au guide communal d'urbanisme (aire urbaine de bâti continu- périmètre du centre ancien protégé):** **- 2.3.1.5.3 Profondeur des constructions: la profondeur totale dépasse 15 mètres ;** **- 2.3.1.6.3 Volumétrie de toiture: toitures plates et non à versant(s);** **- 2.3.1.8 Baies et ouvertures : baie à dominante horizontale et non verticale;** **- 2.3.1.11 Matériaux et couleurs: la brique noire nuancée et le bardage aluminium de ton noir ne figurent pas dans la liste des matériaux autorisés;** **Ecarts au guide régional d'urbanisme:** **Art. 395: matériaux de la façade arrière non conformes;** **Art. 396: toiture plate et matériaux non conformes.**
REFERENCE DOSSIER	**PU/2025/059**

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/06/2025 au 03/07/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
  Collège communal
  Boulevard du Midi, 22
  6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 13 juin 2025